****

**Les Points justice**

**Il existit 1 748 points et relais d’accès au droit (PAD/RAD), 147 maisons de justice et du droit (MJD) et 30 antennes de justice (AJ) qui œuvraient quotidiennement dans l’intérêt des usagers du service public de la justice.**

**Désormais, il existe les Maisons de justice et du Droit et les Points-Justice :**

****

## Des permanences juridiques gratuites, avec ou sans RDV

Les plannings sont mensuels, vous les trouvez mis à jour sur le site du Conseil départemental de l’accès au droit CDAD

<https://www.cdad-gironde.justice.fr/le-reseau-point-justice>

Attention aux modifications en raison de la grève des avocats